fédération des services publics

la cgt

14E CONFÉRENCE DE L'UFR
6-8 OCTOBRE 2026

DOCUMENT D'ORIENTATION



Cher lecteur, chère lectrice, afin d'utiliser au mieux l'argent de vos cotisations, nous avons engagé un travail de réduction des coûts de production de votre journal. Pour cela, nous avons notamment réduit fortement l'épaisseur du papier et modifié légèrement le format. Par ailleurs, dans un souci d'impact minimal sur l'environnement, ce journal est imprimé par un imprimeur labellisé « Imprim'vert ». Les encres utilisées sont végétales et le processus d'impression n'utilise pas de produits toxiques. Cette démarche de respect de l'environnement, nous y prêtons attention pour l'ensemble de nos productions.

PEFC
10-31-1345

Sommaire

03 | Préambule

04 | Glossaire

05 | THÈME 1 - LA PLACE DES RETRAITÉ·ES DANS LA SOCIÉTÉ DANS TOUS SES ASPECTS

06 | Fiche n° 1 - Les enjeux essentiels de notre société

08 | Fiche n° 2 - À l'offensive contre les idées d'extrême droite et droite extrême

10 | Fiche n° 3 - Le pouvoir d'achat

12 | Fiche n° 4 - La Sécurité sociale intégrale, caisses de retraite et protection sociale complémentaire

21 | Fiche n° 5 - L'accès aux services publics, le numérique et l'intelligence artificielle

25 | Fiche n° 6 - L'accès aux soins, au logement, aux transports, à la culture et au sport, la perte d'autonomie et l'indépendance, l'eau

36 | THÈME 2 - LA PLACE DES RETRAITÉ·ES DANS LA CGT

37 | Fiche n° 1 - Continuité revendicative et syndicale,organisation des retraité·es au sein de la fédération, formation et information syndicale, qualité de vie syndicale

40 | THÈME 3 - LE CONTEXTE INTERNATIONAL, INTERNATIONALISME, PAIX ET DÉSARMEMENT

41 | Fiche n° 1 - L'internationalisme au cœur de notre combat syndical

fédération des services publics la cgt

ÉDITEUR DE LA PUBLICATION :
FÉDÉRATION CGT DES SERVICES PUBLICS

ADRESSE POSTALE : 263, rue de Paris
Case 547 - 93515 MONTREUIL CEDEX
TÉL. : 01 55 82 88 20 - FAX : 01 48 51 98 20
COURRIEL : fdsp@cgt.fr
SITE : www.cgtservicespublics.fr

CRÉDITS PHOTOS :
Sauf mention expresse
© FDSP CGT

IMPRESSION, ROUTAGE :
RIVET PRESSE ÉDITION SARL
SIRET : 405 377 979 00019
ADRESSE POSTALE : BP 15577
24 rue Claude-Henri Gorceix
87022 Limoges CEDEX 9
TÉL. : 05 55 04 49 50 – FAX : 05 55 04 49 60
accueil@rivet-pe.com

OCTOBRE 2026

IMPRIM'VERT®

RESTONS EN CONTACT ET INFORMÉ·ES

Abonnement à notre lettre hebdomadaire électronique
https://www.cgtservicespublics.fr/spip.php?page=lettreinfo



fdspcgt

cgtservicespublics

@fdspcgt

fdspcgt

Préambule

Depuis notre dernière conférence nationale, les crises sociales, politiques et géopolitiques se sont multipliées et accélérées au niveau planétaire.
Nous faisons face aujourd'hui à une crise majeure, marquée par la multiplication des guerres et des attaques contre le droit international portées par les gouvernements d'extrême droite et impérialistes.
La radicalisation irresponsable des positions des gouvernements et du patronat dans le monde conduit l'humanité dans l'impasse politique, sociale et environnementale.

Dans ce contexte, les retraité·es doivent faire face aux défis que nous vivons aujourd'hui et qui nous attendent demain.
La place que les retraité·es occupent dans tous les pans de la société est centrale pour pouvoir contrer les politiques régressives du patronat et des pouvoirs publics.
À ce titre, leur place spécifique en tant que retraité·es les amène à contribuer pleinement, avec les actifs, au développement de la lutte des classes et de masse.

Pour cette 14e conférence nationale de l'union fédérale des retraité·es CGT des services publics, nous vous proposons de débattre à partir des orientations soumises aux votes des délégué·es et que la direction de notre UFR élue à la conférence de Mimizan aura à mettre en œuvre entre 2026 et 2030 pour construire des perspectives de transformations positives pour les retraité·es.

Nous avons donc choisi de mener les débats autour de trois thèmes :

- La place des retraité·es dans la société dans tous ses aspects.
- La place des retraité·es dans la CGT.
- Le contexte international, internationalisme, paix et désarmement

Sur l'ensemble de ces sujets, il nous revient, en tant que militant·es de l'organisation spécifique de la CGT, de démontrer à chaque retraité·e ou futur·e reraité·e que le progrès social et sociétal ne peut être obtenu sans la participation active du plus grand nombre, que la construction d'un avenir meilleur pour toutes les générations ne peut se faire que par la voie d'actions organisées en élevant le rapport de force et le renforcement de notre CGT.
Nous devons à ce titre prendre toute notre place dans la CGT pour gagner ce changement de société, pour gagner sur nos revendications spécifiques.

Tout au long de ce mandat, la lutte contre l'extrême droite devra aussi être une boussole de notre action collective.
Cette idéologie politique de plus en plus organisée divise les travailleurs et travailleuses, les retraité·es et toute la société en nourrissant la stratégie patronale et politique de mise en opposition de toutes les composantes de la société.

Il est de notre devoir de convaincre qu'aucun futur de progrès ne peut être construit si l'extrême droite détient le pouvoir, dans la vie publique comme dans les entreprises.
Nous vous invitons à prendre connaissance du présent document d'orientation, d'en débattre entre syndiqué·es et de l'amender dans un cadre collectif.

Bonne 14e conférence nationale de l'UFR CGT des services publics

GLOSSAIRE

CGT ..... Confédération Général du Travail
UCR ..... Union Confédéral des retraités
UFR ..... Union Fédéral des Retraités
SMIC ..... Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance
CSG ..... Contribution Sociale Généralisée
CASA : ..... Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie
LVMH ..... Louis Vuitton Moët Hennessy
CNRACL ..... Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales
ERAFP ..... Etablissement de Retraite Additionnelle de la Fonction Publique
VISA ..... Vigilance Intersyndicale Antifasciste
PSC ..... Protection Sociale Complémentaire
CAF ..... Caisse d'Allocation Familiale
IRCANTEC .... Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'Etat et des Collectivités publiques
AGIRC ..... Association Générale des Institutions de Retraite des Cadres
ARRCO ..... Association pour le Régime de Retraite Complémentaire
CA ..... Conseil d'Administration
MEDEF ..... Mouvement des Entreprises de France
OCDE ..... Organisation de Coopération et de Développement Economique
INSEE ..... Institut Nationale de la Statistique et des Études Economiques
HLM ..... Habitation à Loyer Modéré
SRU ..... Solidarité et Renouvellement Urbain
OPH ..... Office Public de l'Habitat
IGAS ..... Inspection Générale des Affaires Sociales
EHPAD ..... Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
RA ..... Résidence Autonomie
RSS ..... Résidence Service Sénior
CASC ..... Comité d'Action Sociale et Culturelle
CCAS ..... Centre Communal Action Sociale
COS ..... Comité des Œuvres Sociales
CSE ..... Comité Social et Economique
LSR ..... Loisirs Solidarité Retraite
INED ..... Institut National d'Etudes Démographique
CMP ..... Commission Mixte Parlementaire
APA ..... Allocation Personnalisée d'Autonomie
SPDA ..... Service Public Départemental de l'Autonomie
CNSA ..... Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
CDCA ..... Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie
FME ..... Forum Mondial de l'Eau
FAME ..... Forum Alternatif Mondial de l'Eau
CNF ..... Conseil National Fédéral
FDESP ..... Fédération Européenne des Services Publics
FERPA ..... Fédération Européenne des Retraités et des Personnes Agés
ISP ..... Internationale des Services Publics
LGBTQIA ..... Lesbienne Gay Bisexuel.le Transgenre Queer ou Questionnement Intersexe Asexuel.le +
CES ..... Confédération Européenne des Syndicats
PFAS / TFA ... Composés chimique synthétiques

THEME 1

LA PLACE DES RETRAITÉ·ES DANS LA SOCIÉTÉ DANS TOUS SES ASPECTS



THEME I FICHE N° 1 - LES ENJEUX ESSENTIELS DE NOTRE SOCIÉTÉ

Le vieillissement démographique prépare l'un des changements sociaux les plus importants du XXIe siècle.

Cette révolution démographique pose en grand la place des retraité·es dans tous les pans de la société.

Être retraité·e, c'est être libéré·e des contraintes du travail salarié, de la subordination à un patron et à la hiérarchie. Pour autant, les retraité.es bénéficient d'un salaire différé, conquis social majeur de l'ère moderne.

L'essentiel des besoins des retraité·es n'est plus lié à l'entreprise, mais à leur lieu de vie quotidienne.

Toutefois, des retraité·es peuvent rester lié·es partiellement à l'entreprise (régime spécial de retraite, mutuelle, activités sociales et culturelles, etc.), mais, comme les autres retraité·es, leurs préoccupations sont aussi d'une autre nature.

Pour permettre au plus grand nombre de bien vieillir, il ne s'agit pas d'imposer des règles de vie individuelles, mais plutôt de faire prendre conscience des choix économiques, sociaux et environnementaux qui conditionnent la qualité de la vieillesse.

Les crises que nous traversons : multiplication des canicules, incendies, catastrophes climatiques etc… révèlent les limites d'un modèle de société fondé sur les rapports de domination, la recherche de puissance et l'exploitation sans limite des ressources naturelles comme des humains. Les retraité.es sont particulièrement impacté.es par les vunérabilités, les capacités et les limites d'adaptation du monde naturel et des sociétés humaines face aux choix de la société capitaliste.

Les retraité·es occupent une place particulièrement importante dans la vie familiale, citoyenne, associative, culturelle, syndicale, politique et contribuent à la vie économique et sociale du pays.

Nombre d'entre eux plébiscitent et défendent les services publics, se mobilisent pour le droit au logement, à la santé de qualité et de proximité, pour une sécurité sociale à 100 %, ils et elles luttent contre les fermetures des hôpitaux, des gares, etc., participent

aux rassemblements et manifestations pour revendiquer avec les actifs et actives des augmentations de salaire et des pensions, ils et elles sont des maillons indispensables pour notre société.

Ils et elles ont un rôle essentiel, sont créateurs et créatrices de liens sociaux, sont la mémoire et l'expérience et doivent être reconnu·es et valorisé·es à leur juste valeur dans l'activité économique et sociale du pays et non pas être montrés du doigt comme les responsables des crises économiques et sociales, comme les différents gouvernements de l'ère Macron veulent le faire entendre auprès des citoyen·nes.

Les 17 millions de retraité·es constituent donc un moteur pour le développement de la société, mais certainement pas des nanti·es ou boomers ayant un niveau de vie supérieur, comme martelé sans cesse dans les médias à la botte du capital.

S'acquitter d'un loyer, d'une complémentaire santé ou mutuelle, faire face à l'explosion du coût de l'énergie, sans parler des prix des produits de première nécessité qui s'envolent, ils et elles sont plusieurs millions, surtout les plus pauvres, à être dans l'obligation de faire des choix économiques indignes dans une société moderne et riche.

Notre travail syndical est d'assumer la défense des intérêts des retraité·es à partir de leurs besoins qu'ils et elles expriment, de leurs revendications spécifiques.

La spécificité particulière de la population retraitée est qu'elle se situe en dehors de l'entreprise.

Par la force des choses, les revendications des retraité·es évoluent et se modifient selon les âges et les lieux où ils résident, sans pour autant se désintéresser des préoccupations des autres générations. C'est pourquoi, les luttes communes, actifs.ves et retraité.es ensemble, sont indispensables.

Construire une société de tous les âges et faire de la CGT une force intergénérationnelle

Une telle vie syndicale ne peut se mener qu'à proximité des lieux de vie des intéressé·es.

La conception de notre activité syndicale, les forces que nous devons déployer pour remporter des succès, nécessitent de développer une syndicalisation massive des retraité·es.

Cela implique de parvenir à dépasser la conception d'engagement syndical de fidélité, et l'enrichir pour mieux l'adapter aux besoins spécifiques des retraité·es.

Les retraité·es sont confronté·es aux enjeux essentiels de société : pouvoir d'achat, protection sociale, services publics, etc.

Ils et elles sont aussi confronté·es à la vie quotidienne dans leurs quartier, localité, département, territoire, etc.

Pouvoir se loger, se soigner, se cultiver, se former, bénéficier des services de proximité, lutter contre les inégalités, repenser la vieillesse, les solidarités, construire une société pour tous les âges sont autant de champs revendicatifs à investir par l'organisation de la continuité syndicale avec l'utilisation de cahiers de revendications.

En nous appuyant sur nos propositions pour bien vivre sa retraite, nous avons toutes et tous notre place et un rôle à jouer afin de renforcer les convergences d'intérêts entre actifs, actives et retraité·es.

Face à la bataille idéologique menée par nos adversaires de classe, nous devons gagner la bataille des idées.

Cela passe par l'action syndicale et par la lecture de la presse CGT, et notamment de notre magasine Vie Nouvelle.

La Conférence nationale de l'UFR décide :

- **de favoriser l'appropriation par nos syndiqué·es de nos repères revendicatifs CGT (l'UCR, l'UFR...) et les faire vivre au sein de l'UFR ;**
- **de créer les conditions pour combattre l'isolement, favoriser la continuité syndicale et in fine la mobilisation des retraité·es ;**
- **de favoriser la bataille des idées par la lecture et d'impulser une campagne d'abonnements à Vie Nouvelle comme moyen d'information. La prise en charge par le syndicat de l'abonnement à la Vie Nouvelle pour nos syndiqués, peut être envisagée dans le cadre de la cotisation au 1%.**

THEME I FICHE N° 2 - À L'OFFENSIVE CONTRE LES IDÉES D'EXTRÊME DROITE ET DROITE EXTRÊME

L'extrême droite est un vieux courant politique qui existe depuis la Révolution française et qui continue de perdurer de nos jours.

Si le Front national, créé en 1972, joue un rôle central, on y trouve de nombreux autres mouvements d'une même philosophie !

On retrouve à l'extrême droite, sous différentes formes, de manière plus ou moins explicite, la priorité nationale et le patriotisme économique, la critique du système, le racisme, la xénophobie, l'homophobie, l'antisémitisme, globalement une vision conspirationniste du monde, le refus de la diversité, de la solidarité et de l'égalité.

Soyons vigilant.es sur le lien entre montés des extrêmes droites et reculs sociétaux sur les droits des femmes (droits sexuels et reproductifs : accès à la contraception, accès à l'IVG…) et les droits des LGBTQIA et +, durement acquis. Ne négligeons pas l'ampleur de l'activité des mouvements intégristes catholiques et plus récemment des mouvements liés à l'extrême droite.

C'est la peur et la haine qui dominent ces idéologies, l'affrontement identitaire, l'obsession de la décadence et du complot.

La Nation doit alors éliminer les intrus, immigrés, révolutionnaires, syndicalistes et toutes formes de protestation.

Cette peur et le repli sur soi sont d'autant plus prégnants en ruralité et dans les quartiers populaires, du fait de la désertification des services publics et des associations.

Les retraité·es en sont les premières victimes. À cet égard, le vote pour l'extrême droite progresse scrutin après scrutin chez les retraité·es, à l'instar de l'ensemble de la population.

Quand il y a un semblant de position sociale, il s'agit d'une stratégie masquant l'absence de volonté de renverser le déséquilibre à l'œuvre entre les possesseurs du capital et les salarié·es ne vivant que de leur travail.

La CGT revendique une autre mondialisation où les solidarités internationales priment en termes économiques, environnementaux, politiques et sociaux, contrairement à l'opposition entre les peuples prônée par l'extrême droite.

Parce que la CGT est pour une société basée sur l'émancipation des travailleurs et des travailleuses, l'égalité des droits et de conquêtes nouvelles, la justice sociale et la solidarité entre tous les travailleurs et travailleuses, les retraité·es, les précaires et les privé·es d'emploi, nous ne pouvons pas rester neutres, laisser faire et voir le poison de la division, du repli et du racisme se développer au cœur du salariat, de la société et prendre le pouvoir.

La CGT entend poursuivre sa lutte contre les idées d'extrême droite qui rejettent la diversité et les différences, tout en divisant les salarié·es au détriment de la défense collective de leurs intérêts, et mieux comprendre et combattre les manifestations concrètes du racisme, qu'elles soient individuelles ou structurelles.

Elle dénonce également l'imposture sociale de l'extrême droite.

La CGT impulse depuis 2014 une véritable campagne contre les idées d'extrême droite et l'influence qu'exerce le Rassemblement national, notamment sur les salarié·es.

Il s'agit d'un travail de fond au long cours et perpétuel, qui se veut au plus près des réalités.

Ne laissons pas l'histoire se répéter !

La Conférence nationale de l'UFR décide :

- **de faire de la lutte contre les idées d'extrême droite une des priorités du mandat ;**
- **d'impulser la campagne confédérale et fédérale de lutte contre les idées d'extrême droite et de dénoncer l'imposture sociale que constitue le RN ;**
- **d'appeler à participer à toutes les initiatives de mobilisation contre l'extrême droite notamment dans le cadre du réseau VISA ;**
- **de favoriser l'utilisation des outils de la fédération dans la lutte contre l'extrême droite.**

THEME I FICHE N° 3 - LE POUVOIR D'ACHAT

Dire que le pouvoir d'achat des retraité·es est en chute libre et qu'il ne répond pas aux besoins pour vivre dignement n'est pas une vue de l'esprit, mais bien une réalité ! Combien de retraité·es sont obligé·es de choisir entre se nourrir, payer son loyer, son électricité ou le gaz, sa mutuelle, se soigner correctement : une grande majorité !

La paupérisation des milieux ruraux et périurbains s'est aggravée considérablement en quelques années, avec la fermeture des postes, gares, hôpitaux de proximité, cinémas, épiceries…

Les retraites sont malheureusement le reflet des salaires très bas…

50 % des 17,3 millions de retraité·es ont des pensions en dessous du SMIC, 1,4 million sont considéré·es comme pauvres, c'est-à-dire avec des retraites inférieures à 965 €.

La fonction publique n'est pas épargnée par ce constat, les retraité·es de la fonction publique ne sont pas des nanti·es, comme veut le faire croire le gouvernement.

Bien au contraire !!!

Dans la fonction publique territoriale, 50 % des retraité·es sont en dessous de 1 275 euros mensuels et 30 % sont au « minimum garanti », 1 354 € brut seulement pour les carrières complètes.

Plusieurs facteurs sont responsables

Les pensions de retraite des fonctionnaires sont calculées sur le point d'indice détenu des 6 derniers mois et sur les 25 meilleures années pour les travailleurs et travailleuses du privé.

La faiblesse du montant des pensions des retraité·es de la fonction publique territoriale est essentiellement due au gel du point d'indice depuis une dizaine d'années. A cette réalité s'ajoute l'augmentation des mises à la retraite pour invalidité qui impacte directement le niveau des pensions.

Pour les retraites du secteur privé de la fédération, cet état de fait s'explique par la faiblesse des salaires et les règles de calcul des montants des retraites.

Le niveau des retraites est indissociable des traitements et salaires d'activité.

Salaires de misère, retraites de misère.

Le recul de l'âge de départ à la retraite et l'allongement de la durée de cotisation

Le recul de l'âge de départ à la retraite et l'allongement de la durée de cotisation ont considérablement entamé le niveau des pensions et les conditions de vie au travail, difficile de pouvoir aller jusqu'à 65 ans ou 67 ans pour avoir une retraite complète.

Bien souvent, les retraité·es partent avec une retraite amputée d'une décote faute d'avoir les annuités nécessaires pour une retraite complète, décote s'appliquant sur tous les régimes de retraite (public, privé). Les mises à la retraite pour invalidité se multiplient,

du fait de la pénibilité du travail et de l'absence de politiques sérieuses de reclassement professionnel.

Dans bon nombre de cas, les futurs retraité·es sont obligés de faire du surplus pour une retraite complète ou avoir une surcote pour gagner un peu plus.

Les réformes successives ont contribué à la baisse du pouvoir d'achat des retraité·es.

Le niveau des pensions et retraites est indissociable du système du calcul des retraites.

Les fausses solutions que certains brandissent, la retraite par capitalisation et la retraite par points, ne feront que continuer à diminuer leurs niveaux.

Le système de retraite par répartition à prestations définies est attaqué depuis plusieurs années.

C'est la remise en cause du principe solidaire et intergénérationnel de la Sécurité sociale issue du Conseil national de la Résistance.

Ce dernier a mis au cœur du système la répartition des richesses créées, au service du bien commun, ce qui a permis aux retraité·es de vivre une retraite dans de bonnes conditions.

L'augmentation du niveau de vie des retraité·es est une urgence

Le loyer, l'électricité, le gaz, la mutuelle, les transports, l'alimentation, les cotisations d'assurance habitation, automobile, CSG, CASA… ne cessent d'augmenter, au contraire de nos retraites et pensions.

Les retraité·es sont pointés du doigt comme étant des privilégiés.

Nous sommes loin du tableau idyllique présenté par les médias et le gouvernement.

Une grande majorité de retraité·es est en difficulté pour boucler les fins de mois et plus d'un million sont considérés comme pauvres, les maisons de retraite sont inaccessibles au plus grand nombre.

Ce n'est pas la hausse des pensions de retraite de 0,5 % en 2015, 0,8 % en 2023, 5,3 % en 2024 et 2,2 % en 2025 et 0,9 % en 2026 (respectivement : 0,4 %, 4,6 %, 1,7 % et 0,8 % pour les pensions d'invalidité) qui est de nature à compenser la perte de pouvoir d'achat depuis 10 ans.

Le compte n'y est vraiment pas !

L'austérité n'est pas pour tout le monde

Les plus riches ont vu leurs fortunes plus que doubler sous la présidence de Macron, le président des riches.

Des centaines de milliards d'euros d'aides publiques, 211 milliards d'euros sans contrepartie ni contrôle de leur utilisation.

80 milliards d'euros d'exonérations de cotisations patronales, qui plombent le budget de la sécurité sociale sans contrepartie.

À titre d'exemple : Bernard Arnault, patron de LVMH, a gagné dans une seule journée 16 milliards d'euros ; il refuse de payer trop d'impôts et menace de s'expatrier, les grandes fortunes payent moins d'impôts que nous proportionnellement.

La hausse des cotisations patronales n'a jamais dans l'histoire fait fuir de France les grandes fortunes.

La Conférence nationale de l'UFR décide :

- **De tout mettre en œuvre pour gagner les revendications suivantes :**
- **Pas de pensions et retraites en dessous de 2000 euros pour une carrière complète.**
- **300 euros immédiatement de rattrapage de perte du pouvoir d'achat.**
- **10 % d'augmentation des pensions de retraite immédiatement et maintien de la disposition fiscale de l'abattement de 10%.**
- **Égalité salariale femmes/hommes, est un enjeu démocratique, mais aussi économique, qui ne peut plus attendre.**
- **Mise en place de mesures permettant de préserver et pérenniser la CNRACL.**
- **Passage du point d'indice à 6 €.**
- **Pour cela, elle décidera d'une campagne nationale en lien avec celle déjà impulsée par la fédération et l'UCR.**

THEME I FICHE N° 4 - LA SÉCURITÉ SOCIALE INTÉGRALE, CAISSES DE RETRAITE ET PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Pour une Sécurité sociale intégrale, mobilisons-nous !

La protection sociale, c'est un ensemble de dispositifs qui protègent les personnes tout au long de la vie (naissance, famille, maladie, retraite).

La portée de la Sécurité sociale mise en place en 1946 a été considérable, à la fois dans la vie quotidienne des citoyen·nes, mais aussi dans le développement économique et industriel de notre pays.

La Sécurité sociale apparaît aujourd'hui comme une évidence et pourtant elle est fragilisée et menacée.

Pourtant elle est essentielle, voire indispensable à des millions de retraité·es.

En 80 ans, elle a été progressivement transformée, attaquée et de nouvelles offensives libérales pourraient, si on n'y prend pas garde, la remettre définitivement en cause.

Il est donc indispensable, au moment où on commémore le 80e anniversaire de sa création, de prendre l'exacte mesure de ce qui la menace et d'ouvrir les perspectives d'une nouvelle ambition à cette conquête formidable des travailleurs et des travailleuses.

Son but avait été défini par le programme du Conseil national de la Résistance : « un plan complet de Sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens et citoyennes des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail, avec une gestion appartenant aux représentant·es des intéressé·es et de l'État. »

En libérant les travailleuses et les travailleurs de la peur du lendemain et en construisant le chemin de leur émancipation, c'est à la fois un projet social, économique et démocratique mettant les salarié·es en position de s'approprier collectivement une partie du fruit de leur travail pour subvenir solidairement aux aléas de la vie et donc d'en décider collectivement l'usage.

Les principes assurantiels et mutualistes sont dépassés, le principe de base consistant à ce que chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins.

Un projet politique avec un financement par la cotisation sociale calculée sur la base du salaire et pris sur les profits.

En améliorant la santé des travailleurs et des travailleuses, la Sécurité sociale accroît leur capacité productive et les transferts sociaux contribuent à la demande et à la relance de l'économie.

Un projet démocratique, parce qu'elle est financée par la cotisation, c'est-à-dire la mise en commun d'une partie de la valeur ajoutée par le travail des salarié·es, d'une partie de ce que la bourgeoisie rêve de garder en exploitant les salarié·es, la Sécurité sociale doit légitimement être gérée par les travailleurs et les travailleuses.

Les principes essentiels de la Sécurité sociale

Universalisme : elle bénéficie à tout le monde de façon égalitaire.

La Sécurité sociale ne regarde ni l'origine des personnes, ni leur classe sociale, ni les différences de leur état sanitaire ou social, ni leur âge, ni leur niveau de revenu...

C'est le principe républicain par excellence.

Il est à l'opposé de la mise des prestations sous condition de ressources qui est facteur de division.

Unicité du système : le système de protection sociale est obligatoire et devrait être unique (caisse unique, cotisation sociale unique).

Hors marché, il n'est pas soumis à la concurrence privée et est exempt de publicité.

Les différents aléas ne peuvent qu'être solidaires entre eux et ne peuvent servir à opposer les assuré·es entre eux.

Démocratie : la Sécurité sociale est gérée par ceux qui la financent, par leur travail en créant la valeur ajoutée.

Ambroise Croizat, dans son discourt à l'Assemblée en 1946, soulignait : «L'organisation de la sécurité sociale française, telle qu'elle a été conçue et réalisé (…) repose sur une règle fondamentale, qui est celle de la gestion des caisses par les intéressés eux-mêmes.

C'est là certainement l'innovation la plus profonde qui ait été apportée dans toute l'organisation nouvelle.

Le plan français de Sécurité Sociale, en effet, à la différence de la plupart des plans étrangers, est inspiré du souci de confier à la masse des travailleurs et des travailleuses, à la masse des intéressé.es, la gestion de leur propre institution, de manière que la sécurité sociale soit le fait non d'une tutelle paternaliste ou étatiste, mais de l'effort conscient des bénéficiaires eux-mêmes».

Avant sa création, il existait déjà des régimes dans certaines corporations, tels que la caisse des communaux « CNRACL » qui fut une des matrices de la Sécurité sociale.

La Conférence nationale de l'UFR décide :

- **d'impulser durant tout le mandat la campagne CGT pour la Sécurité sociale intégrale financée par les cotisations.**

Protection sociale complémentaire (PSC)

Avant la création de la Sécurité sociale existaient des mutuelles, qui ont perduré à côté de la Sécurité sociale, avec une adhésion permettant aux travailleurs et travailleuses d'être remboursé·es pour les soins à 100 %, puisque la Sécurité sociale rembourse les soins à hauteur de 75 %.

Les mutuelles ont toujours fait partie du paysage de la protection sociale, mais, depuis plusieurs années, la PSC a été ouverte aux secteurs marchands à travers les assurances privées.

La revendication de la CGT est de faire payer une partie de la cotisation des mutuelles par l'employeur, cette revendication est dans le droit-fil de la conception de la Sécurité sociale de la participation des patrons, « cotisations patronales » assises sur les richesses créées par les travailleurs et travailleuses.

Dans toutes les collectivités territoriales et leurs établissements publics, la loi oblige les employeurs à participer à la prise en charge d'une partie des cotisations de la PSC.

Cette avancée est à mettre à l'actif de la détermination de la CGT.

Cependant, rien n'est prévu pour les retraité·es, au prétexte qu'ils ne font plus partie des collectivités, dixit les employeurs qui utilisent cet argument pour faire des économies sur le dos des retraité·es.

Cette situation est scandaleuse. En effet, après avoir contribué, pendant toutes leurs carrières, à répondre aux populations et à la mise en œuvre des missions de service public, ils sont laissés pour compte.

Les retraité·es sont contraint·es aujourd'hui d'adhérer individuellement à des contrats auprès des mutuelles ou des assurances privées, à des coûts exorbitants, avec des prises en charge minimales dans la grande majorité des cas.

Durant toutes les négociations sur la PSC, notre fédération a porté la revendication d'une participation des employeurs à la prise en charge des cotisations des retraité·es comme des actifs et actives.

Pour notre UFR, cette revendication doit être étendue aux retraité·es du secteur privé.

Qui peut défendre ces revendications si ce n'est les retraité·es eux-mêmes !

La Conférence nationale de l'UFR décide :

- **de faire de la prise en charge de la cotisation au titre de la protection sociale complémentaire (PSC) par les employeurs une des priorités revendicatives du mandat ;**
- **de défendre les revendications suivantes : création d'un fonds national, mutualisé et solidaire, permettant de financer la participation « employeur ». Ce fonds serait financé par une participation « employeur » assise sur une part du budget de toutes les collectivités territoriales et de leurs établissements.**

La CNRACL née des luttes ouvrières

Créée le 17 mai 1945, la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales fait partie des grands conquis de la classe ouvrière, suite à la défaite du fascisme.

Elle garantissait aux agent·es publics territoriaux et hospitaliers une retraite digne, à l'abri des logiques capitalistiques, c'est un régime de pension solidaire par répartition.

Les cotisations des actifs et des employeurs financent les pensions de retraite et garantissent la solidarité entre les générations, ce qui évite la précarité des retraité·es et assure des pensions correctes pour des cotisations à taux plein.

Étant un des derniers régimes spéciaux, nous subissons des attaques de toutes parts.

La CGT défend la spécificité de la CNRACL, qui permet une protection adaptée aux réalités des métiers de la territoriale.

Elle assure la couverture des risques vieillesse et d'invalidité des agent·es de la fonction publique territoriale et hospitalière, soit 2,2 millions de cotisant·es dont 63 % relèvent de la fonction publique territoriale.

Elle verse des prestations vieillesse à 1,3 million de pensionné·es de droit direct, c'est-à-dire 7 % de l'effectif total des pensionné·es de droit direct en France.

Toutefois, ce modèle est menacé par les politiques gouvernementales successives, qui projettent d'ouvrir grandes les portes de notre caisse à la capitalisation, en confiant nos cotisations aux fonds spéculatifs.

Cela signerait la fin de notre système de retraite de répartition solidaire.

La CNRACL : un fonctionnement démocratique

C'est la dernière caisse où les représentant·es sont élu·es. Le conseil d'administration est paritaire, cela permet une gestion transparente et collective où chacun·e peut faire entendre sa voix.

La CGT, première organisation syndicale, y joue un rôle essentiel en assurant la première vice-présidence.

Elle porte nos revendications et défend les droits des agent·es.

Malgré cela, les multiples réformes des retraites voudraient aligner notre régime particulier sur le régime général.

De plus, au niveau du Fonds d'action sociale, la baisse des plafonds de ressources pour les aides sociales priverait de nombreux retraité·es du soutien qu'elle assure.

Cette baisse des plafonds ouvrirait également une plus grande précarité aux carrières courtes, majoritairement subies par les femmes.

La CNRACL : une situation économique dégradée

La surcompensation financière qui a été imposée à la CNRACL, au titre de la solidarité inter-régime, s'élève à 100 milliards d'euros.

Cette ponction met notre caisse en grande difficulté financière.

D'autre part, nous subissons la détérioration du ratio démographique. Il a été de 4 actifs pour 1 retraité en 1980 à 1,4 actif pour 1 retraité aujourd'hui. Le nombre de plus en plus important de pensionné·es (+ 4,5 % par an) et la baisse du nombre de cotisant·es (- 0,3 % en moyenne entre 2016 et 2022) ne font qu'aggraver la situation financière de la caisse.

Tout ceci fragilise l'équilibre financier de notre caisse et risque d'entraîner à terme une baisse du niveau des pensions et l'augmentation de la part de la cotisation salarié·e comme cela est déjà le cas pour la part employeur.

Fin 2023, le déficit annuel à droit constant était de 3,5 milliards d'euros.

Les prévisions prévoient un déficit de 11,1 milliards en 2030, ce qui anéantirait la CNRACL.

À ceci, il faut ajouter le gel du point d'indice, le développement des régimes indemnitaires, l'augmentation des recrutements sous contrat, qui ne font que diminuer les recettes.

De plus, la CNRACL assure (contrairement au régime général) :

- les périodes dites non contributives ;

- les majorations de pensions pour enfants, la majoration de pension pour enfants et plus avantageuse dans le régime général 8 trimestres, à la CNRACL 4 trimestres;

- la validation entière des périodes cotisées à demi-traitement pour congés maladie (dans le privé, ces périodes sont assurées par la CAF).

Il est indispensable que l'État assume les conséquences de ses politiques de régression sociale menées ces dernières années en comblant le déficit de la CNRACL et en rétablissant ainsi son équilibre financier afin de garantir sa pérennité.

La CNRACL, modèle choisi par la nation il y a 80 ans, était un choix de société majeur. Il s'opposait aux logiques capitalistes qui individualisent les risques et fragilisent la protection sociale.

La CNRACL est le fruit de luttes syndicales et de choix politiques progressistes.

La CNRACL est utile, la sauvegarder est vital.

La Conférence nationale de l'UFR décide :

De faire de la sauvegarde et de la pérennité de la CNRACL, et de son Fonds d'action sociale, une des priorités revendicatives du mandat.
Pour cela, elle décide en lien avec la fédération et l'UFR santé d'impulser une campagne revendicative nationale portant sur l'exigence :

- **de l'arrêt de la compensation financière au détriment de la CNRACL ;**
- **de la prise en charge par l'État du déficit de la CNRACL ;**
- **d'élargir l'assiette de cotisation par l'intégration du régime indemnitaire dans le calcul de la cotisation CNRACL ;**
  - **d'élargir les ressources de financement par la taxe du capital ;**
  - **d'un plan de titularisation de tous les contractuel·les ;**
  - **de l'augmentation du point d'indice ;**
  - **de l'égalité salariale femme-homme ;**
  - **de la reconnaissance des qualifications ;**
  - **du développement des services publics et la création d'emplois titulaires ;**
  - **d'abaisser le seuil d'affiliation à la CNRACL ;**
  - **du maintien de la gestion démocratique.**
- **À l'occasion des élections pour le renouvellement du conseil d'administration de la CNRACL (du 23 novembre au 10 décembre 2026), la conférence appelle tous les syndiqué·es retraité·es à s'impliquer dans la campagne nationale impulsée par la fédération.**

Retraite additionnelle de la Fonction Publique R.A.F.P.

Le RAFP a été créé dans le cadre d'un accord le 15 mai 2003 entre le gouvernement Fillon et quelques organisation réformistes, dans le cadre du puissant mouvement de grève contre la réforme des retraites. La CGT ainsi que d'autres organisations syndicales se sont opposées à ce nouveau régime.

Il est opérationnel depuis 2005, sous forme d'un Etablissement Public Administratif de l'Etat E.P.A. placé sous tutelle des ministres chargés de la Fonction Publique et du Budget.

Ce régime est le premier fonds de pension français.

Le Conseil d'administration est composé de 19 membres : 8 au titre des 8 organisations syndicales représentatives, 8 au titre des employeurs répartis sur les 3 versants de la Fonctions Publiques, plus 3 personnalités qualifiées dont le président de l'Etablissement.

Le régime est piloté techniquement par l'E.R.A.F.P. et administrativement par la Caisse des Dépôts et Consignations C.D.C.

Ce régime est obligatoire pour tous les fonctionnaires titulaires et stagiaires des 3 versants de la Fonction Publique : Etat, Santé, et territoriale. Environ 4, 5 millions d'agent.ess sont cotisant.es.

Ce régime est fondé sur le principe de la capitalisation provisionnée sur compte individuel de retraite.

La cotisation définie est répartie à parts égales entre l'employeur 5% et l'agent 5%.

L'assiette de cotisation est constituée par le montant des primes et des rémunérations accessoires, dans la limite de 20% du traitementindiciaireannuel brut. Seule exception, les jours de C.E.T. transformés pour être inscrits au compte, ne rentrent pas dans le cumul.

Le régime fonctionne par points et les valeurs d'achat et d'acquisition sont votées par le Conseil d'administration. Le montant de la prestation est calculé en fonction du nombre de points acquis.

La liquidation du compte ne peut se faire avant l'âge légal de référence et s'opère soit en capital si le total des points du compte n'atteint pas 5125 points, ou en rente si ce total est atteint.

Cette règle est stricte et non négociable.

Les départs anticipés en retraite ne permettent pas la liquidation anticipée (ex : carrière longue), mais il est possible de repousser la date de liquidation pour augmenter le montant de la rente ou du capital. Attention : si le total des points se situe entre 4900 et 5124, le capital est fractionné en 2 parties.

La CGT reste opposée à la retraite par capitalisation.

Celle-ci exclut les principes de solidarité que nous défendons, seule, la pension de réversion est appliquée.

Nous refusons que nos cotisations alimentent la bourse et la spéculation.

Les principes de précautions n'ôtent pas les risques d'incidents que connaissent régulièrement les marchés.

Nous contestons la cotisation à part égale entre les employeurs et les agents.

Quelles que soient les éléments fournis par l'établissement, il n'est pas possible de certifier la fiabilité des données transmises au Conseil d'administration (table de mortalité, respect intégral par les entreprises ou les cabinets intermédiaires de la charte dont s'est doté l'Etablissement, exigences de multiples règles prudentielles qui se cumulent, …)

La CGT refuse que les milliards provisionnés soient utilisés pour des politiques

gouvernementales contraire à nos valeurs (course à l'armement, aides aux entreprises ne respectant pas nos exigences sociales et syndicales, …).

Complémentaire IRCANTEC, AGIRC/ARRCO

L'IRCANTEC, institution de retraite complémentaire des agent·es non titulaires des trois versants de la fonction publique (État, territoriale et hospitalière) a été créée en janvier 1971.

L'IRCANTEC est un régime réglementaire et obligatoire fondé sur le principe de la répartition.

L'IRCANTEC est administrée par un conseil d'administration composé de 15 membres de l'État et de 15 représentant·es des personnels affiliés au régime.

Les cotisant·es à l'IRCANTEC

Les agent·es non titulaires à temps complet ou temps partiel : contractuel·les, auxiliaires ou vacataires de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics n'ayant pas de caractère industriel et commercial.

Les agent·es titulaires à temps non complet (inférieur à 28 h) des collectivités territoriales qui ne relèvent pas de la CNRACL.

L'IRCANTEC en quelques chiffres

Le nombre de bénéficiaires du régime est de 2 360 000 pour 3 200 000 cotisant·es (chiffre 2024), soit 1,4 cotisant pour 1 retraité.

Les cotisations encaissées s'élèvent à 4,78 milliards d'euros pour 4,28 milliards d'euros de retraites et capitaux versés (chiffre 2024).

Cela étant dit, le régime n'est pas au bord de la faillite puisque, pour 2024, il dispose d'un compte de résultat excédentaire de 1 311 millions d'euros, avec un portefeuille de réserves s'élevant à 17,2 milliards d'euros, soit 3,8 années de prestations.

L'IRCANTEC plombé par l'incurie gouvernementale

Depuis des années, les représentants de l'État siégeant au CA refusent systématiquement de répondre à toutes les demandes présentées par l'ensemble des administrateurs et administratrices de la parité syndicale.

Bien que le dialogue social soit difficile, les organisations syndicales, face au régime excédentaire et aux réserves financières importantes, ne cessent de lutter contre toutes les réformes de gouvernance et de fonctionnement qui viseraient à réduire les droits des actives et actifs et des retraité·es.

AGIRC/ARRCO

L'AGIRC a été créée en 1947 pour les cadres et l'ARRCO en 1961 pour les non-cadres.

Les réformes Balladur de 1993 imposent des mesures régressives pour la retraite :

- allongement à 40 ans de la durée de cotisation ;
- passage des 10 aux 25 meilleures années ;
- indexation des pensions de retraite sur l'inflation ;
- mise en place d'une fiscalisation des dépenses vieillesse ;
- les complémentaires s'alignent sur les décisions prises par le régime de base.

Le 17 novembre 2017, sous la pression des organisations patronales, un accord national interprofessionnel fusionne les deux régimes AGIRC/ARRCO.

Cette nouvelle organisation fixe la réglementation, les modalités de gestion et de gouvernance du régime complémentaire.

Mise en place d'un pilotage et d'une gestion dont l'équilibre devient « la règle d'or », avec comme critères les perspectives économiques, le chômage, l'inflation et les marchés financiers, de maintenir sur 15 ans un niveau de réserve égal chaque année à au moins six mois du montant des allocations versées.

Cette gestion est pilotée par le CA composé de représentant·es de tous les syndicats et des organisations patronales.

Une baisse constante du niveau des complémentaires.

Il n'y a pas, dans les régimes complémentaires par points, de taux de remplacement fixé à l'avance, contrairement au régime général de la Sécurité sociale qui le fixe à 50 % du salaire moyen des 25 meilleures années de carrière dans le privé.

Les salarié·es n'ont aucune visibilité de ce qu'ils percevront au moment de la liquidation des droits, puisque la valeur du point évolue chaque année en fonction des négociations entre le patronat et les organisations syndicales.

D'ailleurs, le MEDEF n'a de cesse d'œuvrer pour fragiliser le rendement des points.

Depuis 2010, le rendement a chuté de 40 %.

On constate, pour une ou un salarié·e au SMIC, que le nombre de points acquis depuis 2022 est en baisse chaque année, 2022 = 70,22 points, 2023 = 68,77 points, 2024 = 67,18 points, 2025 = 66,36 points, alors que le SMIC a progressé de 16,2 % durant la même période et qu'il faut travailler plus longtemps pour avoir sa retraite.

Là aussi, la caisse de l'AGIRC/ARRCO est loin de la faillite, le rapport de la Cour des comptes 2025 révèle que le portefeuille financier s'élève à 101,7 milliards d'euros, investis à

70 % en obligations et à 30 % en achats d'actions auprès des grandes entreprises ou grands groupes, rapportant 3 milliards d'euros en 2024, on est loin de maintenir constamment sur 15 ans un niveau de réserves au moins égal à six mois de versements de pensions, cité précédemment.

Que ce soit à l'IRCANTEC ou à l'AGIRC/ARRCO, de l'argent, il y en a pour répondre aux attentes légitimes des retraité·es et futur·es retraité·es pour revaloriser les complémentaires des salarié·es du privé et des agent·es non titulaires des services publics.

La Conférence nationale de l'UFR décide :

- **de se mobiliser avec les salarié·es du privé et les agent·es non titulaires pour :**
- **exiger le maintien du paritarisme des caisses IRCANTEC et AGIRC/ARRCO ;**
- **exiger la revalorisation chaque année de la valeur du point en suivant l'évolution du SMIC, indexé dans un premier temps sur le SMIC, avec l'objectif à terme de le faire évoluer parallèlement en suivant l'évolution au salaire moyen..**

THEME I FICHE N° 5 - L'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS, LE NUMÉRIQUE ET L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Les retraité·es et les services publics

Face aux coupes budgétaires, aux suppressions de postes et aux fermetures de services, l'État a renoncé à sa fonction dans la protection de l'intérêt général.

Le droit aux services publics est un des éléments de nos repères revendicatifs, mais nous ne pouvons malheureusement que constater que les politiques menées depuis plusieurs décennies ne font qu'éloigner des services publics les populations, et tout particulièrement les retraité·es et les plus fragiles de ces services essentiels.

Les usager·es ont fait part de leur mécontentement afin de dénoncer cette situation et de mettre en évidence les inégalités qui en découlent, sans être entendus.

Les services fonctionnent dans un climat de tension. Le mal-être du personnel est omniprésent : les services d'urgence sont débordés ; le personnel enseignant ressent une démotivation croissante ; les agent·es territoriaux, toutes et tous, sont épuisé·es.

Le service public ne se limite pas à un coût ; il représente un investissement structurel qui engendre d'importantes externalités positives. En réalité, c'est une véritable richesse.

La force du service public se trouve dans sa capacité à générer des biens communs que le marché, à lui seul, ne peut pas gérer (justice sociale, protection de l'environnement, recherche fondamentale).

Il y a un cercle vicieux : en réduisant les moyens au nom de l'économie, on dégrade la qualité du service public. Cette dégradation sert ensuite d'argument pour dire que « le service public ne marche pas » et justifier une privatisation.

Le service public doit être de qualité, présent partout et accessible à toutes et tous. Chaque citoyen·ne doit pouvoir en bénéficier avec les mêmes droits. Son efficacité et son réseau doivent favoriser le développement de l'ensemble des territoires.

Pour que le service public demeure cette richesse, il est essentiel qu'il préserve son maillage territorial.

C'est un constat que beaucoup partagent avec une certaine colère. Entre les délais qui s'allongent, les guichets physiques qui ferment au profit d'un « tout numérique » parfois déshumanisant et le manque de moyens dans la santé ou l'éducation, le sentiment d'un service public à deux vitesses progresse. Sans prendre en compte la santé mentale des personnels suite à ces changements permanents.

La fracture numérique : l'automatisation des démarches laisse sur le côté une partie de la population, notamment les seniors ou les personnes en situation de précarité numérique.

La désertification des territoires : la disparition des services de proximité (postes, gendarmeries, hôpitaux…) oblige les usager·es à des déplacements coûteux et complexes.

L'épuisement des agent·es : moins de personnel pour une charge de travail qui augmente, ce qui impacte directement la qualité de l'accueil et du traitement des dossiers.

Cette insuffisance de réponse collective à nos besoins a renforcé l'isolement des personnes âgées, les privant ainsi de liens de voisinage et de relations intergénérationnelles : le service public est souvent le dernier rempart contre l'isolement et la précarité.

De nos jours, les services publics de proximité sont confrontés à des contraintes financières de rentabilité, ce qui est incompatible avec leurs missions.

Leur démantèlement, motivé par des notions de rentabilité, est inacceptable pour la CGT, qui dénonce la mise en place des maisons France services, les privatisations, les délégations de services publics qui ne répondent pas aux besoins des retraité·es et pose le problème de confidentialité des usagers.

Pour les seniors, le service public n'est pas qu'une question de démarche administrative ; c'est un vecteur de lien social et de sécurité. Le démantèlement des services de proximité a des conséquences concrètes :

L'éloignement géographique : être contraint de parcourir de nombreux kilomètres pour un rendez-vous médical ou bancaire.

L'isolement, la diminution ainsi que la modification des missions des facteurs, des guichetiers ou des agent·es d'accueil éliminent des visages familiers qui jouaient un rôle essentiel dans la vigilance sociale.

Les privatisations et les délégations de services publics entraînent une augmentation tarifaire des prestations.

Il nous faut reconquérir des services publics qui garantissent la solidarité nationale, la citoyenneté et la cohésion sociale, de la naissance à la fin de vie.

Il est essentiel de libérer et protéger les services publics de toute contrainte commerciale, y compris celle de la concurrence imposée par l'Union européenne.

Les collectivités territoriales, les services publics de santé ou de l'État doivent avoir les ressources financières et humaines nécessaires pour exercer leurs missions en direction des populations : des retraité·es et des personnes âgées en particulier, tant en milieu urbain que rural. Les CCAS doivent conserver leur caractère obligatoire dans les communes.

Les critères de rentabilité affaiblissent les trois fondements qui garantissent la dignité des usager·es, et plus particulièrement des aîné·es : l'accessibilité, l'équité et l'universalité.

La Conférence nationale de l'UFR décide :

- **que la priorité dans notre pays doit être donnée à l'accès au service public surl'ensemble du territoire : continuité territoriale, proximité, accueil physique ;**
- **que le service public numérique doit être accessible à toutes et à tous, en particulier l'accès gratuit à la formation en présence d'agent·es publics ;**
- **l'accès et l'égalité de traitement quels que soient l'âge, le degré d'autonomie, l'état de santé ;**
- **de promouvoir des initiatives collectives capables de faire prévaloir l'intérêt général.**

États généraux des services publics territoriaux (EGSPT)

Les États généraux des services publics territoriaux sous le slogan « Anticiper, proposer, agir et lutter ».

En janvier 2025, notre fédération a rédigé un guide spécial « cahier d'expressions et de revendications locales » à destination des syndicats. Où en sommes-nous dans les retours des syndicats ?

Les États généraux des services publics territoriaux se concluront par un meeting national qui aura eu lieu le 24 septembre 2026.

Dans cette perspective, les syndicats ont été sollicités pour s'engager pleinement dans cette initiative en s'appuyant et en s'impliquant dans le travail mené auprès des agents actifs, actives et retraité-es.

En s'appropriant ces objectifs, les syndicats ainsi que les sections syndicales des retraité·es doivent travailler ensemble.

La déclinaison, en région, de ces États généraux des services publics territoriaux est un point d'appui pour aider les salarié·es, les retraité·es avec leurs syndicats, à élaborer les cahiers revendicatifs.

Le numérique, l'intelligence artificielle et les retraité·es

La rapide expansion du numérique soulève des défis particuliers pour les retraité·es, elle met en lumière l'apparition de discriminations technologiques, soulevant également de nombreuses interrogations éthiques et sociales, génère chez les seniors un sentiment d'incompétence, de frustration et d'exclusion face à une évolution numérique qui les marginalise.

Ces technologies, bien qu'elles aient le potentiel d'aider les seniors à maintenir leur autonomie par des rappels santé via des objets connectés, peuvent comporter des risques tels que des violations de la vie privée et des problèmes de sécurité.

Les retraité·es, souvent moins à l'aise avec les outils numériques, se sentent souvent dépassés et de plus en plus exclus.

La réduction des services de proximité et l'automatisation entraînent une déshumanisation des échanges et un sentiment d'exclusion.

La télémédecine présente des limites notables, notamment la réduction de l'interaction humaine entre patient·es et professionnels de santé, coûteuse et souvent mal remboursée.

L'essor de l'intelligence artificielle (IA) présente à la fois des opportunités et des défis majeurs pour les retraité·es, nécessitant une attention particulière à l'accessibilité des technologies pour cette population.

L'intégration de l'intelligence artificielle dans les services de santé doit se faire avec une réflexion approfondie de consentement et d'intimité des patient·es, notamment pour éviter toute forme de discrimination et pour veiller à l'égalité de traitement.

Néanmoins, les défis sont nombreux, notamment dans les zones rurales peu desservies par les opérateurs, qui hésitent à investir en raison d'un manque de rentabilité.

La Conférence nationale de l'UFR décide :

- **exiger le respect du choix de l'utilisateur en ce qui concerne l'accès et l'utilisation des services publics assurés par des fonctionnaires (papier, téléphone ou présence physique);**
- **de promouvoir la mise en place d'ateliers gratuits au sein des mairies ou des tiers-lieux, non pas avec des tutoriels figés, mais avec des intervenant·es humains capables de répondre aux questions spécifiques de chaque usager·e;**
- **encourager le développement des nouvelles technologies au service du développement humain et du respect de la planète.**

- **de solliciter une amélioration et un renforcement des réseaux afin d'assurer une couverture optimale des connexions, notamment dans les zones rurales, pour mettre un terme à la discrimination géographique.**

THEME I FICHE N° 6 - L'ACCÈS AUX SOINS, AU LOGEMENT, AUX TRANSPORTS, À LA CULTURE ET AU SPORT, LA PERTE D'AUTONOMIE ET L'INDÉPENDANCE, L'EAU

L'accès aux soins

Le droit à la santé est inscrit dans le préambule de la Constitution de 1946. Elle garantit à toutes et tous la protection de la santé, la sécurité matérielle, tout au long de la vie.

En 2000, l'Organisation mondiale de la santé reconnaissait que la France avait le meilleur système de santé et de protection sociale. En 2026, on peut affirmer que, depuis, la situation s'est bien dégradée.

Les dépassements d'honoraires, le doublement des franchises médicales, la pénurie de médecins, la fermeture de services hospitaliers (conséquences d'un libéralisme débridé des services publics) ont entravé durablement l'accès aux soins.

Pour les retraité·es, c'est la double peine avec la mise en place de priorités en fonction de l'âge, et l'absence de médecine préventive après 74 ans. S'ajoute à cela le niveau du reste à charge. Ce sont 1,6million de personnes qui ne se soignent plus et 700 000 retraité·es qui n'ont pas de mutuelle ou de complémentaire santé.

Les gouvernements successifs ont fait le choix de politiques publiques axées sur la baisse du coût du travail, la rentabilité, la réduction des dépenses publiques et la mise en place d'une logique marchande de la santé.

Il y a urgence à revenir sur une logique de recettes de la Sécurité sociale assises sur les cotisations sociales et à supprimer les multiples exonérations des entreprises qui représentent 686 milliards d'euros en moins pour la Sécurité sociale depuis 1992. Les déficits de la Sécurité sociale sont avant tout dus à un manque de recettes et non à des dépenses jugées non justifiées.

Autres causes de difficulté d'accès aux soins

La suppression du numerus clausus en 2020 ne permet pas de former en nombre suffisant des médecins dont nous avons besoin.

Cela ne pourra pas se faire sans mettre de moyens supplémentaires. Il faut un financement

public des universités, plus de formatrices et de formateurs, démocratiser l'accès aux études de médecine, créer davantage d'universités de médecine.

C'est la casse du maillage territorial à l'œuvre qui affaiblit notre système de santé et qui le place au neuvième rang des pays de l'OCDE. Nous disposons de seulement 6 lits pour 1 000 habitants.

L'hôpital public est malade

On transforme les hôpitaux en lieux de rentabilité et, pour le justifier, on évoque les dettes et faillites du service hospitalier. Les conséquences sont lourdes : des milliers de suppressions d'emplois, des fermetures de lits et de services.

Cela engendre une dégradation des conditions de travail sans précédent, un nombre croissant d'arrêts maladie et un taux de postes vacants dans les hôpitaux et établissements médico-sociaux publics qui se situe entre 2 % et 5 %.

En revanche, les hospitalisations à domicile continuent de progresser : fin 2022, elles représentaient 7,9 %, c'est-à-dire 23 000 prises en charge, contre 2,1 % pour 7 000 patient·es. Ce qui représente un transfert de charges important sur les familles.

Le coût pour se soigner quand on est retraité·e

De réforme en réforme, les retraité·es voient leur niveau de vie diminuer. Avant indexées sur les salaires moyens, les pensions sont depuis 2003 indexées sur l'inflation, or l'index utilisé pour mesurer cette dernière a augmenté depuis cette date de 35,2 %, selon l'INSEE, quand le salaire moyen a lui progressé de 56 %.

Résultat, 2,9 millions de retraité·es, dont 74 % de femmes, perçoivent moins de 1 000 euros par mois, et plus de la moitié des 17 millions de retraité·es touchent une retraite inférieure au SMIC actuel.

Pour les classes d'âge supérieures à 66 ans, le reste à charge après remboursement de l'assurance maladie et de la mutuelle dépasse les 600 euros par an. Pour cette même tranche d'âge, les dépenses de santé atteignent plus de 2 500 euros par an, si on ajoute le coût de la mutuelle ou complémentaire santé. Soit le double des dépenses de santé de la classe d'âge en dessous de 45 ans.

Dans ces conditions, comment être surpris que, parmi les 3 millions de personnes sans mutuelle ou de complémentaire santé, 70 0000 soient retraité·es ?

Les centres de santé publics, la solution

7 millions de personnes dont 700 000 en affection de longue durée n'ont pas de médecin. 1,6 million de personnes renoncent chaque année à des soins faute de médecins ou parce qu'ils sont trop éloignés du domicile.

Le centre de santé public est la solution pour permettre à toutes et tous de se soigner, sans dépassements d'honoraires, avec un tiers payant intégral et à proximité du lieu de résidence.

Ils peuvent être rattachés à l'hôpital public, aux mutuelles, aux collectivités territoriales, les médecins y travaillent en équipe et fonctionnent en réseau.

C'est à l'opposé des centres médicaux privés, offrant un service marchand, ouverts aux investisseurs, dont le seul but est la rentabilité et non la santé.

La Conférence nationale de l'UFR décide :

- **la suppression des franchises, forfaits, dépassements d'honoraires, de la T 2 A tarifications à l'acte ;**
- **le développement de la médecine préventive, au-delà de 65 ans et sans limite d'âge ;**
- **L'implantation des centres de santé publics dans tous les territoires.**

Le droit au logement

Le logement est un droit au sens de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948.

En France, près de 15 millions de personnes, soit 1 personne sur 5, souffrent de la crise du logement (difficultés à se loger, à entretenir son habitat, suroccupation, insalubrité, etc.) et 2,16 millions sont en attente d'un logement social.

On estime aujourd'hui qu'il faudrait construire entre 400 000 et 500 000 logements par an, dont 200 000 à 300 000 logements sociaux pendant cinq ans, pour résorber durablement la crise du logement.

La crise du logement que nous vivons aujourd'hui est d'une ampleur et d'une profondeur inégalées, ses manifestations et ses conséquences sont exacerbées en période de crise économique ou sanitaire.

Elle demeure toutefois le résultat de plusieurs décennies de désengagements successifs de l'État et d'un soutien croissant des gouvernements récents aux lobbies et investisseurs immobiliers privés.

Les dégâts du désengagement de l'État quant au logement social et l'orientation des aides en direction de l'immobilier privé sont tangibles : accroissement régulier du nombre de demandeurs de logement et de sans-abri, mobilité résidentielle en panne, record du nombre d'impayés de loyers et des expulsions locatives, envolée des prix des loyers et de l'immobilier, flambée du foncier et stigmatisation des populations modestes et immigrées.

D'ailleurs, l'extrême droite exploite cette réalité pour prôner la « préférence nationale », strictement interdite par la loi, dans l'attribution de logement HLM.

La cohésion sociale et territoriale de notre société est ainsi gravement menacée et la vocation généraliste du modèle HLM sérieusement remise en cause.

La précarisation des contrats de travail, le chômage, les politiques des bas salaires et des pensions de retraite au rabais sont les principales causes de l'exclusion dont l'ultime étape est celle subie par les travailleurs pauvres « sans abri », rejetés du droit à l'accès au logement.

En une quarantaine d'années, le logement est ainsi devenu l'élément discriminant par excellence entre les différentes catégories sociales.

Les années quatre-vingt ont accentué la crise du logement.

La législation, qui définit et encadre les politiques publiques du logement et de l'habitat, a certes permis un certain nombre d'évolutions telles que la loi SRU (solidarité et renouvellement urbain) en vue de renouveler le parc social et les questions d'aménagement du territoire.

Mais cette loi SRU a surtout confirmé le désengagement financier de l'État en attaquant le modèle social de l'habitat au profit du marché privé.

Il n'existe d'ailleurs aujourd'hui plus que 183 OPH (offices publics d'habitat) contre 251 en 2018.

Par ailleurs, les lois de décentralisation ont attribué aux collectivités territoriales un rôle prépondérant dans la définition et la mise en œuvre des politiques de l'habitat, tout en réduisant constamment leurs moyens.

Mettre en œuvre une politique nationale de l'habitat nécessite de redonner sa place à chacun des acteurs (services de l'État, HLM, Action Logement, collectivités territoriales, Caisse des Dépôts) et de coordonner leurs interventions au service d'une politique nationale du logement social dans l'ensemble du territoire.

Le logement des retraité·es

Le défi démographique et l'urgence d'agir : tous les rapports soulignent que la France est confrontée à une augmentation massive et inéluctable de sa population âgée et dépendante.

D'ici 2030, un Français sur trois aura plus de 60 ans, et le nombre de personnes âgées dépendantes devrait atteindre près de 3 millions.

Cette croissance est un défi majeur, nécessitant une adaptation collective immédiate de la société. L'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) met en garde contre l'insuffisance des conditions actuelles pour faire face à cette vague démographique dans les vingt prochaines années.

La volonté universelle est de vieillir « chez soi », à son domicile (maintien à domicile), près de 92 % des Français·es expriment ce souhait.

Cet objectif se traduit par une politique domiciliaire qui doit garantir le droit de toute personne à vivre dans un « chez-soi » adapté à ses besoins, quel que soit le type d'habitat (domicile ordinaire, résidence alternative ou établissement).

L'impératif est d'adapter l'habitat : l'inadaptation du logement au vieillissement est un obstacle majeur au maintien à domicile.

Que ce soit dans le parc privé ou social, les besoins d'accessibilité et d'adaptation sont cruciaux.

Logement ordinaire et social : il existe un besoin pressant de rénover et d'adapter les logements pour prévenir la perte d'autonomie, notamment les chutes.

L'accessibilité, notamment dans le parc social où près de 50 % des logements collectifs ne sont pas desservis par un ascenseur, est un problème aigu.

Des dispositifs comme « Ma Prime Adapt » sont lancés pour financer ces travaux. Même les établissements (EHPAD) doivent être transformés pour intégrer une logique domiciliaire.

Il est essentiel de s'éloigner du modèle hospitalier pour garantir l'intimité et la dimension domestique (chambre privative, liberté de recevoir des proches, personnalisation du lieu).

La nécessité d'une offre d'habitat diversifiée et sécurisée : face aux limites du domicile ordinaire, vu le coût et la saturation des EHPAD, il est crucial de diversifier l'offre d'hébergement afin de proposer un véritable parcours résidentiel.

Habitat intermédiaire : le développement des résidences autonomie (RA), des résidences services seniors (RSS) et de l'habitat inclusif est une priorité.

Ces structures sont des alternatives pour les personnes autonomes ou semi-autonomes cherchant sécurité et vie sociale.

Risque de glissement de la dépendance : les rapports notent que l'habitat alternatif (RSS, habitat inclusif) risque d'accueillir des publics de plus en plus dépendants (glissement de profil) sans y être suffisamment préparé ni armé, ce qui nécessite une sécurisation de l'encadrement (conventionnement avec les services à domicile et de soins).

L'enjeu du lien social et de l'intergénérationnel : la lutte contre l'isolement social est un objectif prioritaire de la politique de l'âge. L'isolement, aggravé par le recul du nombre d'aidants potentiels, touche une grande partie des seniors.

L'intergénérationnel comme solution : la création de lien social et de solidarités intergénérationnelles est mise en avant pour lutter contre l'exclusion.

Les initiatives visant à ouvrir les lieux de vie des seniors (EHPAD, résidences) sur la ville, notamment par le développement de tiers-lieux et d'activités culturelles ou sportives, sont vues comme essentielles pour faire des aîné·es des citoyen·nes actifs et des ressources pour le territoire.

La Conférence nationale de l'UFR décide :

- **de s'engager pour l'égalité d'accès pour toutes et tous à un logement décent avec une surface et des équipements adaptés au nombre de locataires et toutes les conditions pour leur sécurité physique, sanitaire et le maintien dans les lieux sans discrimination d'aucune sorte ;**

- **de s'engager pour l'accessibilité pour tous types de situation de handicap ou de perte d'autonomie ;**

- **de s'engager pour la construction de 500 000 logements sociaux par an ;**

- **de s'engager pour le maintien intégral de la loi SRU et son application stricte et pour l'abrogation de la loi Élan.**

Le droit au transport

Pouvoir se déplacer selon ses besoins est un droit fondamental.

Mettre en cohérence les besoins de déplacement des personnes et d'acheminement des marchandises et l'organisation du système de transport, qui doit être compatible avec le développement humain durable.

Cela implique une maîtrise publique comme outil de régulation et de contrôle.

Le développement des transports collectifs sur tout le territoire, dans une approche multimodale et complémentaire des modes de transport, doit être une priorité afin de faciliter le déplacement des populations, notamment en milieu rural.

Les transports de personnes sont un moyen de conserver et de développer une cohésion sociale et territoriale.

Ils sont un lien structurant au niveau départemental, régional et national.

Ce qui nécessite un développement des infrastructures et des équipements permettant de répondre à l'ensemble des besoins et des moyens humains.

Les diversités en matière de tarification, en particulier sur les transports urbains, sont en lien avec la manière d'appréhender cette situation par les collectivités territoriales.

L'augmentation croissante du nombre de retraité·es souhaitant se déplacer crée des exigences nouvelles en matière de transport.

La Conférence nationale de l'UFR décide :

- **d'exiger le droit aux transports pour toutes et tous ;**
- **d'exiger une politique nationale de transport cohérente répondant aux besoins des populations ;**
- **d'exiger des transports urbains, interurbains et en milieu rural en nombre suffisant, répondant aux besoins de la population, y compris les retraité·es, en matière de fréquence, d'horaires, de correspondances, de confort, d'accessibilité, de sécurité, de maillage et de proximité ;**
- **d'exiger une politique tarifaire publique tendant vers la gratuité en milieu urbain, périurbain et des tarifs publics adaptés, permettant l'accès des transports à toutes et tous les retraité.es. La tendance vers la gratuité doit rester un objectif revendicatif ;**
- **d'exiger une accessibilité facile à tous les transports collectifs pour les personnes qui présentent un handicap ou une mobilité réduite.**

Le droit à la culture et au sport

Profiter du temps libre pour s'engager dans des activités, que ce soit au sein d'un club ou d'une association, assister à des événements ou des expositions, ainsi que faire des sorties et des visites que l'on n'a pas pu réaliser durant son activité professionnelle contribue à préserver une qualité de vie et permet de maintenir du lien social.

L'accès aux loisirs et à la culture doit aussi être proposé et financé en partie par les collectivités ou les employeurs via les CASC, CCAS, COS, CSE et LSR sans aucune distinction.

Cela commence par des conditions de travail et de rémunération qui permettent de vivre dignement sa retraite.

Pour favoriser le développement de l'action sociale, il est crucial que les collectivités s'impliquent et apportent les moyens nécessaires pour l'accès aux logements, transports, garde d'enfants, accès aux vacances, restauration, sport, culture, loisirs, etc.

Permettre aux retraité·es de demeurer engagés dans les activités sociales et culturelles constitue une manière simple et tangible de respecter l'esprit de solidarité. Leurs parcours dans la collectivité ou dans l'entreprise ont bâti les fondations de la solidarité, du partage, il est nécessaire de leur donner accès aux loisirs et à la culture, c'est un juste retour des choses.

Les activités doivent constituer un cadre naturel pour rassembler les générations, stimuler les échanges et promouvoir l'esprit collectif dans un environnement à la fois simple et accueillant.

Garantir l'égalité des droits au bonheur, à la liberté, au bien-être et à la maîtrise de ses choix de vie, ainsi que la fraternité entre l'ensemble des citoyen·nes, sans laquelle ces principes ne peuvent être appliqués.

Pour éviter l'isolement, il est important de maintenir du lien social en établissant de nouvelles relations, en stimulant le corps et l'esprit, et en favorisant l'accès aux lieux culturels ou sportifs.

Expérimenter le monde du bénévolat, c'est une manière remarquable de demeurer engagé dans la communauté tout en partageant votre vécu.

La Conférence nationale de l'UFR décide :

- **d'impulser une campagne nationale pour une participation « employeurs » aux frais relatifs aux activités sociales, culturelles et sportives des retraité·es ;**
- **de développer l'accès des retraité·es aux services publics de la culture et du sport ;**
- **de renforcer les liens avec LSR, tant au plan national qu'en territoire.**

Perte d'autonomie et dépendance, un enjeu de société

Rappelons que, selon un sondage Toluna-Harris Interactive de juin 2023, 74 % des Français·es sont inquiets des risques liés à la dépendance et à la perte d'autonomie, et 75 % des Français·es considèrent que l'action de l'État et des pouvoirs publics dans le domaine de la prise en charge du vieillissement et de la dépendance est insuffisante.

En sept ans, jamais l'insatisfaction concernant la prise en charge de la perte d'autonomie n'a été aussi élevée.

Aujourd'hui, comme pour demain, il s'agit pour les pouvoirs publics de répondre aux défis du vieillissement démographique caractérisé par une augmentation significative des personnes âgées de 60 ans et plus.

Le scénario de l'Insee prévoit que la part, dans l'ensemble de la population des 60 ans et plus, passerait de 27 % en 2021 à 33 % en 2045 avec 22,6 millions de personnes.

Concernant les personnes dépendantes et d'après l'Institut national d'études démographiques (INED), elles représentent aujourd'hui 3 millions de personnes. Elles augmenteront de 16 % en 2030, 36 % en 2040 et 46 % en 2050 pour atteindre 4 millions.

Mais le début du vrai mur du grand âge, c'est 2026. En effet, en 2026, les premières générations du baby-boom vont arriver au-delà de 80 ans. Là, on aura une explosion pendant 30 ans, et à l'évidence il sera impossible d'accompagner tout le monde en EHPAD.

Les personnes en perte d'autonomie méritent mieux qu'une loi « Bien vieillir » au rabais

La proposition de loi « portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie » dite loi « Bien vieillir » a été adoptée définitivement par le Parlement le 27 mars 2024, après un long cheminement parlementaire, à la suite d'un compromis trouvé en CMP (Commission mixte parlementaire).

Le texte de loi, s'il contient quelques avancées minimes, est très loin des attentes et ne règle rien vis-à-vis des enjeux autour du grand âge.

Principales mesures adoptées :

- Extension de l'utilisation des registres nominatifs « canicule » tenus par les maires contre l'isolement social en y intégrant les données strictement personnelles relatives aux bénéficiaires de l'APA.

- Droit de visite des proches en établissements.

- Nouveau circuit de recueil des signalements de maltraitance, géré par les ARS (Agences régionales de santé).

- Instauration d'une carte professionnelle pour les professionnel·les intervenant a domicile des personnes âgées.

- Expérimentation d'une rémunération au forfait pour le secteur de l'aide à domicile.

- Un service public départemental de l'autonomie (SPDA) est créé dans les territoires.

Cette dernière mesure, si elle paraît alléchante, est en totale contradiction avec l'exigence d'un grand service public NATIONAL que porte la CGT, intégrant les EHPAD et les services d'aide à domicile, avec la création de 300 000 emplois (200 000 pour les EHPAD et 100 000 dans le secteur de l'aide à domicile).

Le SPDA ne pourra qu'amener des différences de prise en charge suivant les départements.

Enfin, la loi entérine la tenue d'une « conférence nationale de l'autonomie » qui se réunirait au moins tous les trois ans afin de définir les orientations et de débattre des moyens de la politique de prévention de la perte d'autonomie.

Nous sommes très loin des promesses faites par le Président de la République et son Premier ministre au congrès de la Mutualité française en 2018, d'engager une loi sociétale pour le grand âge avec les moyens financiers et structurels à la hauteur des enjeux.

10 à 15 milliards d'euros par an sont nécessaires pour répondre aux enjeux du grand âge et de la perte d'autonomie.

Le ministère chargé de l'Autonomie et des Personnes handicapées a annoncé le lancement d'un plan pour le grand âge, prévu le 12 février 2026 et reporté à une date ultérieure.

Il devrait comporter 18 engagements sous l'intitulé « Un plan 2026-2030 pour répondre aux besoins des seniors d'aujourd'hui » et une deuxième partie baptisée « Un plan pour préparer la France à la transition démographique à l'horizon 2050 ».

Les 18 engagements sont classés en trois chapitres :

« Vieillir en société » doit intégrer les seniors « au cœur des territoires », « mieux connaître et mesurer l'âgisme pour lutter efficacement contre les discriminations liées à l'âge », « transformer le regard porté sur le grand âge », « créer des ponts entre les générations », « encourager l'engagement citoyen des seniors » et enfin « intensifier la lutte contre l'isolement des seniors ».

« Vieillir en bonne santé » avec 5 engagements :

- Faire de la prévention le levier central du maintien de l'autonomie.
- Améliorer les parcours de soins des seniors dans les territoires.
- Adapter l'hôpital aux parcours de soins des personnes âgées.
- Agir face aux maladies neurodégénératives.
- Agir en faveur de la santé mentale des seniors.

« Vieillir accompagné » avec 7 engagements :

- Permettre aux seniors de vieillir chez eux.
- Faire de l'habitat partagé une des solutions de demain.
- Transformer les EHPAD par la qualité de service rendu.
- Faire des métiers du grand âge des métiers d'avenir, au service d'un accompagnement de qualité.
- Mettre la « silver économie » et l'innovation au service du bien vieillir et d'un accompagnement amélioré.
- Soutenir les proches aidants.
- Répondre aux besoins des personnes handicapées vieillissantes.

La CGT a des propositions offensives à intégrer dans cette future loi :

- Le droit à l'autonomie doit être intégré dans la branche maladie de la Sécurité sociale avec un financement par les cotisations sociales et non par l'impôt et la CSG comme c'est le cas avec la branche autonomie gérée par la CNSA.

- Mettre en place un grand service public de l'autonomie avec 300 000 embauches et des personnels formés, qualifiés, reconnus et correctement rémunérés.

- Intégrer les organisations de retraité·es dans les conférences départementales des financeurs.

- Permettre une meilleure représentation des organisations syndicales des retraité·es dans les CDCA avec une prise en compte de leurs frais occasionnés.

- Sortir les EHPAD du système marchand pour les intégrer dans le service public.

- La perte d'autonomie est un fait de société et nécessite une prise en charge collective, solidaire et réelle.

- L'évolution de l'espérance de vie et le vieillissement de la population nous obligent collectivement à repenser les contours de l'aide à l'autonomie.

À partir d'une analyse de la situation actuelle et des besoins des personnes, la CGT propose de construire un nouvel avenir pour l'aide à l'autonomie, ambitieux, réaliste et nécessaire.

Autant de propositions qui s'inscrivent dans notre projet d'une Sécurité sociale intégrale.

La Conférence nationale de l'UFR décide :

- **d'agir afin que le vieillissement soit déclaré « Grande cause nationale » avec l'adoption d'une loi Grand âge et la création d'un grand service public de l'aide à l'autonomie financé dans le cadre de la Sécurité sociale. La mise en application de la loi «Bien vieillir»;**

- **d'inscrire dans notre démarche revendicative les besoins spécifiques de la perte d'autonomie en construisant des journées d'étude;**

- **d'être une force de propositions dans le cadre des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA).**

L'eau, un service public essentiel et vital

Depuis le congrès de 2006 à Perpignan, notre fédération a pris de nombreuses positions fermes pour des services publics de l'eau de qualité et de proximité.

Une forte implication de la Fédération et de la Confédération dans divers événements, en 2012 au Forum mondial de l'eau (FME), au Forum alternatif (FAME), de 2013 à 2015 à l'Initiative citoyenne européenne pour le droit humain à l'eau. La loi Brottes a introduit l'interdiction pour tout distributeur de couper l'alimentation en eau dans une résidence principale en cas d'impayé, et cela tout au long de l'année.

En déclarant que l'eau n'est pas une marchandise et encore moins un élément de spéculation, la fédération réaffirme son positionnement pour le droit humain à l'eau et à l'assainissement, la nécessité d'instaurer un véritable service public national de l'eau et de l'assainissement, avec une exigence de transparence dans le cadre de sa gestion par l'instauration de l'intervention démocratique et participative des usager·es à tous les niveaux (du national au local), par le biais d'associations réellement représentatives et des organisations syndicales.

Les retraité·es ont toute leur place dans les luttes à mener pour l'obtention de cette revendication ainsi qu'un droit à une information précise et transparente sur la qualité de l'eau telle que pollution ou PFAS et TFA.

- **d'organiser en collaboration avec le collectif Politique publique eau et assainissement de la fédération une journée d'information pour tous les membres de la Commission nationale;**

- **d'impulser auprès des sections de retraité·es dans les départements la mise en place d'une démarche similaire afin de permettre aux retraité·es d'être acteurs auprès de leur collectivité de résidence sur la politique menée par elle en matière d'eau et d'assainissement.**

- **L'eau n'est pas une marchandise et encore moins un élément de spéculation, elle doit relever d'un grand service public. Nationaliser tout ce qui est en lien avec l'eau est primordial.**

THEME 2

LA PLACE DES RETRAITÉ·ES DANS LA CGT



fédération des services publics
la cgt UFR
Union Fédérale des Retraités

14e conférence
6 au 8 octobre
2026
MIMIZAN (40)

THEME 2 FICHE N° 1 - CONTINUITÉ REVENDICATIVE ET SYNDICALE, ORGANISATION DES RETRAITÉ·ES AU SEIN DE LA FÉDÉRATION, FORMATION ET INFORMATION SYNDICALE, QUALITÉ DE VIE SYNDICALE

Au centre de nos décisions, nous avons l'enjeu du renforcement, donc une urgence à développer la continuité revendicative et syndicale. En ce sens nous devons être partie prenante des initiatives engagées par la CGT notamment les instances interprofessionnelles (UL, UD, USR etc…) dans lesquelles nos syndiqué.es ont pleinement leur place tout en maintenant une présence active au sein des syndicats professionnels dont ils relèvent.

Si la continuité revendicative et syndicale paraît une évidence pour beaucoup de militant·es, tout particulièrement dans les syndicats munis d'une section syndicale retraité·es, force est de constater que cela n'est pas vraiment le cas pour un grand nombre de retraité·es depuis plusieurs années.

D'ailleurs, que signifie aujourd'hui « continuité syndicale » ?

Peut-être que ces deux mots n'ont plus le même sens, ne représentent plus de perspectives syndicales pour les travailleuses et travailleurs proches de la retraite.

Qu'on le veuille ou pas, si la société change, la CGT et ses militant·es et ses organisations changent également.

Ainsi, ces changements, tout particulièrement dans notre organisation syndicale, doivent nous faire prendre conscience que nous, retraité·es ou futur·es retraité·es, devons adapter notre façon d'appréhender le syndicalisme retraité.

Et s'adapter, c'est aussi parfois changer de vocabulaire, d'organisation, être porteurs et porteuses de nouveaux modes de fonctionnement pour un syndicalisme retraité efficace de classe et de masse.

Revendiquer, proposer, lutter, c'est notre leitmotiv à toutes et tous, que nous soyons actifs et actives ou retraité·es.

Passons donc de « continuité syndicale » à « continuité revendicative et syndicale »

Pour certain·es, quitter le syndicat d'accueil parce qu'il n'y a pas de section syndicale de retraité·es est une véritable rupture avec la CGT.

D'autres, qui changent de lieu de résidence, ne trouvent pas de structure d'accueil.

Pourtant, il est primordial, pour ces camarades, de poursuivre leurs engagements, de poursuivre la lutte avec les actifs et actives pour l'augmentation des salaires et des pensions, pour la défense des services publics de proximité et de qualité, de continuer aussi leurs engagements sur toutes les questions et problématiques de la vie de tous les jours, dans les quartiers comme dans la ruralité.

L'important est qu'ils ou elles aient les moyens et les lieux d'accueil pour poursuivre l'action syndicale quoi qu'il arrive, dans le respect du choix de vie de chacun·e, du lieu où ils et elles ont décidé de vivre leur retraite.

Mais, pour permettre cette continuité revendicative et syndicale, nous devons privilégier un syndicalisme retraité de proximité et donner ainsi une réponse permettant à chacun·e de se retrouver dans notre CGT.

Le syndicalisme retraité doit s'articuler entre la défense des revendications spécifiques liées à nos vies au quotidien, le maintien de la solidarité avec les actifs et actives, le partage de moments de fraternité avec nos ex-collègues et/ou nos camarades.

La syndicalisation des retraité·es et futur·es retraité·es doit être un enjeu majeur dans le mandat à venir.

Pourtant, pour une grande majorité de retraité·es, la vraie question est : quel intérêt à être syndiqué à la retraite en l'absence de lien avec l'entreprise ou la collectivité ? Revendiquer quoi ? Avec qui ? Où ?

Nous devons donc à la fois pouvoir conserver le capital militant, mais aussi être en capacité de syndiquer de nouvelles ou nouveaux retraité·es qui n'ont encore jamais adhéré à la CGT.

Pour rappel, ce sont environ 40 % des effectifs de la fonction publique territoriale qui seront à la retraite d'ici 2030, ce qui nous ouvre un formidable champ potentiel de syndicalisation.

Ceci étant dit, il n'en reste pas moins qu'à la CGT nous continuons de perdre 7 syndiqué·es sur 10 au moment du départ à la retraite, même s'il est vrai que, pour notre champ fédéral, nous sommes en progression de syndiqué·es retraité·es depuis plusieurs années.

Il est donc de notre responsabilité, en tant que militant·es de l'UFR, de stopper cette hémorragie syndicale et de mettre en place les outils nécessaires au maintien et au renforcement de nos forces syndicales et militantes, de créer les structures CGT retraité·es dans les territoires, nécessaires à la continuité revendicative et syndicale et promouvoir la communication pour les futurs retraité.es de la fonction publique dans les structures interpro.

Notre place dans le champ fédéral

Quels moyens d'anticipation devons-nous mettre en place pour permettre la portabilité de l'affiliation syndicale en cas de changement de lieu de vie au moment de la transition vers la retraite ?

Quel outil, départemental, local ou de zone, devons-nous structurer pour un syndicalisme retraité de proximité de notre champ fédéral ?

Organiser la réflexion sur la place des retraité·es dans la société induisant la place des retraité·es dans la CGT

Un travail croisé de l'UFR et de la Fédération CGT des services publics a été nécessaire pour structurer et apporter des modifications statutaires afin de porter et de faciliter cette continuité revendicative et syndicale, et ainsi permettre de nouvelles adhésions de retrait·ées dans notre CGT, dans tous les territoires.

C'est ainsi que le CNF des 16 et 17 mai 2024 a décidé de l'organisation des syndiqué·es retraité·es dans notre fédération sous les formes suivantes :

Rattachement à la section de retraité·es au sein du syndicat d'origine.

Rattachement à la section de retraité·es dans les syndicats départementaux d'individuel·les ou dans les syndicats de zones.

Rattachement à un syndicat d'actifs avec la déclaration à CoGéTise du ou de la camarade en qualité de retraité·e.

La Conférence nationale de l'UFR décide :

- **de continuer la mise en œuvre de la décision du CNF de mai 2024, pour organiser les retraité·es en territoires en créant des sections de retraité·es départementales, de zones ou locales, etc., en conformité avec nos statuts fédéraux ;**
- **de construire des plans de travail communs entre actifs, actives et retraité·es sur la continuité revendicative et syndicale, favorisant la syndicalisation. Se donner pour objectif d'atteindre les 6500 syndiqué.es d'ici la fin du mandat.**
- **d'encourager les syndicats à créer une section retraité·es et à l'intégrer dans leurs statuts ;**
- **de promouvoir au sein de toute la CGT la force et le dynamisme du syndicalisme des retraité·es ;**
- **d'agir auprès des sections et syndicats pour que les retraité·es soient déclaré·es comme tel·les lors du reversement des cotisations ;**
- **de participer à toutes les initiatives syndicales proposées par les actifs et actives, mais aussi de les inviter aux nôtres pour s'enrichir mutuellement de nos expériences et connaissances et faire progresser l'efficacité du syndicalisme CGT.**

THEME 3

LE CONTEXTE INTERNATIONAL, INTERNATIONALISME, PAIX ET DÉSARMEMENT



THEME 3 FICHE N° 1 - L'INTERNATIONALISME AU CŒUR DE NOTRE COMBAT SYNDICAL

Pour la CGT, adhérente à la CSI, l'activité internationale est une priorité stratégique

Elle repose sur une conviction forte : les conquêtes sociales se gagnent par la solidarité entre travailleurs et la lutte collective, en France comme à l'international.

Nos combats sont liés face à des politiques qui sacrifient l'intérêt général aux logiques financières et aux profits.

Le secteur International de notre Fédération des services publics agit pour développer la coopération et la solidarité syndicales (Fédération européenne des services publics - FSESP, Fédération européenne des retraités et des personnes âgées - FERPA, Internationale des services publics - ISP), afin de défendre et de renforcer des services publics de qualité en France, en Europe et dans le monde.

Cette solidarité internationale est aujourd'hui plus que jamais nécessaire pour faire front contre la montée de l'extrême droite et défendre les droits et libertés des travailleurs, de toutes les générations.

Les politiques d'extrême droite représentent un danger majeur pour les travailleurs et la démocratie : elles favorisent privatisation, austérité, précarisation, tout en remettant en cause des droits fondamentaux, notamment ceux des femmes, des personnes LGBTQIA+, des minorités et des retraité·es.

En opposant les travailleurs entre eux et en instaurant des critères discriminants pour l'accès aux services publics, ces politiques nourrissent la division et affaiblissent les solidarités, au seul bénéfice des intérêts économiques dominants.

En résumé, les syndicats sont un rempart essentiel face à l'extrême droite et un moteur indispensable pour faire avancer des politiques sociales, solidaires et démocratiques, au service des travailleurs, des retraité·es et de l'intérêt général.

Dans ce contexte de mobilisation renforcée, la CGT marque une étape historique dans le mouvement syndical européen avec les présidences de la FDESP et la FERPA.

La FERPA regroupe 41 organisations dans 26 pays et représente les retraité·es auprès des institutions européennes, en coordination avec la CES.

La CGT et la FERPA militent pour garantir des conditions de retraite dignes, une protection sociale renforcée, combattent les politiques d'austérité qui fragilisent les retraité·es : lutte contre l'extrême droite, violence envers les personnes âgées, pauvreté croissante des seniors.

Un manifeste soulignant le droit à une vie digne pour les retraité·es a été publié, accessible sur le site de la FERPA.

Trop souvent, retraité·es et personnes âgées restent exclus des décisions qui affectent leurs conditions de vie et droits sociaux.

Parmi les revendications prioritaires :

- Accès à des soins de santé de longue durée et de qualité.
- Indexation automatique des pensions sur les salaires et/ou les prix.
- Instauration d'un minimum de pension supérieur au seuil de pauvreté et égalité femmes/hommes.
- Droit à un logement adapté.
- Accès à l'énergie et aux services essentiels.

Forte de cet engagement pour les retraité·es en Europe, la CGT affirme que la justice sociale n'a pas de frontières et étend sa solidarité aux peuples opprimés à travers le monde.

La CGT réaffirme ainsi son soutien aux peuples opprimés : Cuba, Gaza, Venezuela, Ukraine, Palestine, Iran, etc.

Ces conflits reflètent les menaces que nous connaissons : militarisation, répression des résistances, négation des droits fondamentaux.

Notre solidarité avec le peuple palestinien est un acte de résistance contre la montée du fascisme mondial.

Soutenir la Palestine, c'est défendre notre dignité de classe, dans la rue et dans l'action. Depuis des années, la CGT agit par manifestations, campagnes de boycott et actions concrètes.

Face au génocide à Gaza et à la terreur en Cisjordanie, la Fédération CGT des services publics appelle à une solidarité syndicale plus offensive, déterminée et visible, avec des actions coordonnées.

Face aux défis majeurs que traversent les travailleurs et les retraité·es en France, en Europe et dans le monde, la Fédération CGT des services publics réaffirme son engagement internationaliste.

Dans un contexte marqué par la montée de l'extrême droite, la remise en cause des droits sociaux, la précarisation croissante et les attaques contre les services publics, notre syndicat se mobilise avec détermination pour défendre la justice sociale et climatique, la solidarité entre les générations et les valeurs démocratiques.

Ces analyses politiques traduisent notre volonté collective de renforcer nos luttes, de construire des alliances solides en Europe et à l'international et d'œuvrer pour un avenir plus juste, solidaire et respectueux des droits fondamentaux et environnementaux.

Notre UFR CGT des services publics confirme sa détermination à porter haut et fort la voix des retraité·es, ici et partout dans le monde. Nous appelons toutes nos structures et militant·es à s'engager pleinement dans ces combats, avec la conviction que seules la solidarité, l'action collective et la mobilisation unie permettront de gagner des victoires sociales et climatiques durables.

La Conférence nationale de l'UFR décide de :

- renforcer l'internationalisme syndical ;
- lutter contre la montée de l'extrême droite ;
- défendre les droits des retraité·es, pour une Europe plus juste et sociale ;
- mobiliser pour la justice sociale et environnementale en France ;
- renforcer la solidarité avec les peuples opprimés. Être à l'initiative des rassemblements des peuples contre le surarmement, notamment nucléaire, et pour le respect du droit à la paix pour tous.

fédération des services publics

Union Fédérale des Retraités

la cgt UFR

14e conférence

6 au 8 octobre

2026

MIMIZAN (40)

